

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
25 janvier 2017

L'an Deux Mil dix-sept, le 25 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard, PONCET Alain.

ABSENTS : MAITRE Jérôme, VOIRET Simon

SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I ASSOCIATION FONCIERE

Pour la mise à disposition de la secrétaire de mairie, la fourniture de photocopies et de timbres, le conseil décide de demander la somme de 300 € à l'Association Foncière.

II ONF

Sur la proposition de l'ONF, le conseil prend acte que les parcelles 28,29 et 32 sont retenues pour l'affouage 2017. Les garants de coupe désignés sont Alain Fort, Sébastien Lahaye et Bernard Mauron.

III TELETRANSMISSION DES ACTES

Le conseil modifie la délibération prise en 2013 concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le référent sera l'agent administratif.

IV FACTURATION DES GOUTERS

Le conseil décide de facturer 0,50 €.le goûter fourni aux enfants de la garderie. Les parents qui fournissent le goûter ne seront pas facturés.

V TRAVAUX DE PONT (Rue Neuve)

Le conseil accepte le devis de l'entreprise BORNIER pour l'extraction d'un bloc de béton dans un fossé. Le devis s'élève à la somme de 380 € H.T.

VI SDIS

Le conseil prend connaissance du montant de la contribution communale au service départementale d'incendie soit la somme de 6 175 €.

VII DEGRADATION ACCOTEMENT

Le conseil étudie le devis demandé à l'entreprise BORNIER pour la remise en état de l'accotement, route de Chaussin. Le montant s'élève à 200 € H.T. Le conseil décide de demander à l'entreprise MALHERBE (responsable des dommages), le remboursement des frais occasionnés.

Séance levée à 22h

GATEY, le 25 janvier 2017.

